



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix-huit septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Monsieur Daniel MAHE (pouvoir à Madame Monique BARRIERE), Madame Annie COURCY (pouvoir à Monsieur Hervé PINEAU), Monsieur Flavien GENDRON

Absents : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE

Secrétaire de séance : Monsieur Franck COUDRAY

Date de la convocation : 18/09/2025		Nombre de votants	12
Nombre de membres afférents		Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	18	Suffrages exprimés	12
Nombre de membres présents	10	Pour	12
Nombre de procuration	02	Contre	00

25.56 - Mise à disposition de la salle Simenon au bénéfice de l'association Sport pour Tous - Avenant n° 1 à la convention pour l'année 2025/2026

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2025, a approuvé la convention de mise à disposition de la salle Simenon au profit de l'association Sport pour Tous, pour l'organisation de ses activités.

Face à l'engouement que ces-dernières suscitent, les responsables de l'association sollicitent la mise à disposition de créneaux supplémentaires : le lundi de 17h15 à 18h15, pour dispenser un cours de gymnastique, et le jeudi de 16h45 à 17h45 pour un cours de pilates (nouveau).

Ainsi, l'association bénéficierait de la salle comme suit :

- le lundi de 17h15 à 20h45
- le mercredi de 9h30 à 13h
- le jeudi de 9h à 11h45 et de 16h45 à 21h
- le vendredi de 9h30 à 11h45.

AR Prefecture

En conséquence
017-211702220-20250923-DELIBERATIO2556-DE
Reçu le 06/10/2025
Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de l'association Sport pour Tous, en date du 10 septembre 2025, visant à étendre les créneaux d'occupation de la salle Georges Simenon qui lui sont consentis, afin de pouvoir programmer des cours supplémentaires et accueillir ses nombreux adhérents,

Considérant la disponibilité de la salle sur les périodes sollicitées,

Considérant la nécessité de fixer les conditions de mise à disposition des infrastructures communales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la salle Simenon au profit de l'association Sport pour Tous, pour la saison associative 2025/2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 24 septembre 2025,

Le Maire, Président de séance,
Hervé PINEAU



Le Secrétaire de séance,
Franck COUDRAY